



APPEL À CONSULTATION
RÉALISATION D'UNE ENQUETE DE SUIVI
DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS
PAR LES MÉNAGES CALÉDONIENS

Le 16-09-2020

Contexte et objectif général

A partir de 2003, une enquête de consommation des produits agricoles a été réalisée pour le compte de l'ERPA et de la DAVAR par différents prestataires, auprès d'un échantillon représentatif de ménages calédoniens. Elle avait pour objectif d'estimer les quantités autoconsommées, échangées et achetées en détaillant les différents types et circuits d'approvisionnement existants.

L'Agence rurale souhaite relancer cette étude en 2021. A ce stade deux options sont envisagées sur le champ d'étude :

OPTION 1 : un champ d'étude large sur l'ensemble des circuits d'approvisionnement pour l'ensemble des produits ;

OPTION 2 : un champ d'étude réduit en le limitant aux produits consommés issus des circuits alternatifs.

A cette deuxième option il pourra être demandé de compléter l'étude afin d'analyser l'ensemble des circuits d'approvisionnement sur l'une et/ou l'autre des deux filières suivantes :

- Pêche lagonaire & côtière ;
- Fruits et légumes.

Objectifs détaillés

L'étude s'intéressera à la consommation des ménages calédoniens. Elle doit permettre d'analyser la consommation des produits issus de la pêche, de l'aquaculture, de l'agriculture (productions animales et végétales), de la chasse et de la cueillette sur chacun des champs d'étude.

Les circuits alternatifs comprennent :

- Les circuits courts (ventes directes, AMAP, ...) ;
- Les ventes en bords de routes ;
- Les circuits non officiels monétaires (ventes non déclarées) ;
- Les circuits non officiels et non monétaires (trocs, coutumes, dons, chasse, pêche, autoconsommation...).

Le type d'enquête et les modalités proposées par le prestataire doivent permettre de garantir un niveau de précision suffisant pour tenir compte de la saisonnalité et du caractère localisé de certaines consommations.

L'information gérée distinguera :

- la structure du foyer, sa localisation;
- le type d'habitat
- les habitudes de consommation, le lieu d'achat ou le mode d'acquisition (monétaire / non monétaire) ;
- le circuit d'approvisionnement ;
- les produits acquis ;
- la fréquence de consommation, notamment pour les produits stockés ;
- la forme d'acquisition et de stockage (frais, congelé ou transformé) ;
- le poids (acquis et consommé).

L'échantillon sera stratifié par zone, afin de tenir compte des différences de consommation. L'échantillon tiendra compte des principales caractéristiques socio-démographiques des personnes enquêtées.

Les résultats seront extrapolés à la population de référence actualisée chaque année, ainsi qu'en « équivalent adulte », en tenant compte des durées moyennes de consommation des produits et des absences hors territoire des ménages interrogés.

Afin de valider les données présentées, ces dernières seront comparées aux statistiques disponibles pour les marchés considérés.

Documents à remettre

- Les données seront validées et livrées de manière mensuelle au travers d'une base de données facilement exploitable sous format numérique.
- Le prestataire remettra tous les trimestres à l'Agence rurale une note de synthèse avec une analyse des évolutions, englobant la synthèse par produit et la reconstitution du marché issus des différents circuits de distribution.
- Le prestataire fera une présentation des données annuelles sous forme d'un exposé oral, lors duquel il fera part de ses analyses quant aux évolutions de consommation.

Durée de l'étude et conditions financières

La durée de l'étude est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021. Le paiement et les modalités de réalisation de l'étude feront l'objet d'une convention particulière dans laquelle seront définies les modalités de paiement avec le prestataire.

Conditions de remise des offres

Pour chacune des options envisagées sur le champ d'étude, l'offre du prestataire devra présenter la méthodologie détaillée qui permettra de mener à bien cette étude, ainsi que les modalités de

réalisation de l'enquête. L'offre devra justifier très précisément les moyens mis en œuvre pour parvenir à la détermination du prix de chacune des options.

Les offres peuvent être adressées par courrier à :

AGENCE RURALE

30, rte de la Baie des Dames – DUCOS

BP 27820

98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60

Ou par courriel à : contact@agencerurale.nc

La date limite de réception des offres est fixée au 30 octobre 2020.

Pour tout renseignements : guylain.decoudenhove@agencerurale.nc ou 26 09 71

L'Agence rurale se réserve le droit de ne pas donner de suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à concurrence.